

Le Comité Syndical s'est réuni le mercredi 5 avril 2023, à 18h30, à la salle des fêtes de Solignac, sous la présidence de Monsieur Alexandre Portheault, Président.

Présents : Mmes COMES, BAUDOU, BOURGER

MM. PORTHEAULT, AUFORT, AUXEMERY, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, GUITARD, POISON, RECORD

Nombre des membres du Comité Syndical			
En exercice	Présents	Absents représentés	Absents
12 titulaires	10	2	4
4 suppléants			

Procurations et excusés :

- M. CHAZELAS procuration donnée à Mme COMES
- M. BIASSE procuration donnée à M. POISON
- M. BONNET est absent excusé
- Mme FERNANDES est absente excusée
- M. FARNIER, EVEN

Désignation du secrétaire de séance :

M. GOURINCHAS a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE


1. Validation du procès-verbal du 13 décembre 2022,
2. Présentation du compte de gestion 2022
3. Présentation du compte administratif 2022
4. Affectation du résultat de l'exercice 2022
5. Présentation du budget primitif 2023
6. Questions diverses

Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Président, ouvre la séance du Comité Syndical à 18h30. Il constate que le quorum est atteint et que la séance peut donc se tenir.

- 1) Validation du procès-verbal du 13 décembre 2022,

Le PV du 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

- 2) Présentation du compte de gestion 2022

Helios V5.20.3_019 Assistance	
Se déconnecter	
Contexte	MÉTIER→BUDGET→CONSULTATIONS→EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
Poste 087014	23200 - SIVOM SOLIGNAC LE VIGEN
Code BC	
Exercice 2022	
Journée du 30/03/2023	
Indicateur d'activité dans Hélios	
	
Détail	
Navigation	
Compte <input type="text"/>	
Nature <input type="text"/>	Fonction <input type="text"/>
Etat de consommation des crédits	
Dépenses	
Prévisions	142.203,43 €
Réalisations	127.892,72 €
Fonctionnement	14.310,71 € Détail
Prévisions	141.510,61 €
Réalisations	21.690,10 €
Investissement	119.820,51 € Détail
Recettes	
Prévisions	142.203,43 €
Réalisations	136.021,05 €
Fonctionnement	6.182,38 € Détail
Prévisions	141.510,61 €
Réalisations	41.846,61 €
Investissement	99.664,00 € Détail

Le Comité syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées.

1°/Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical, d'approuver le compte de gestion 2022.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

Approuve le compte de gestion 2022 à l'unanimité.

3) Présentation du compte administratif 2022

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur PORTHEAULT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Alexandre PORTHEAULT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif du budget, lequel peut se résumer ainsi :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A 1	
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	127 892,72	136 021,05
	Section d'investissement	21 690,10	41 846,61
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		4 257,15
	Report en section d'investissement (001)	11 846,61	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		161 429,43	182 124,81
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	127 892,72	140 278,20
	Section d'investissement	33 536,71	41 846,61
	TOTAL CUMULE	161 429,43	182 124,81

Monsieur le Président quitte la salle.

Le Comité Syndical **APPROUVE**, hors présence de Monsieur le Président, à l'unanimité le compte administratif du budget 2022.

4) Affectation du résultat de l'exercice 2022

Voici l'affectation du résultat proposée :

Le résultat cumulé de fonctionnement est établi à 12 385.48 €.

La section d'investissement y compris les restes à réaliser fait apparaître solde d'exécution cumulé de 8309.49 €.

Proposition :

- d'affecter le résultat d'exploitation 2022 comme suit :
 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0
 - réserve pour le financement de travaux d'investissement 2023, au compte 1068 : 0
 - conservation du solde soit 12 385.48 € à la section de fonctionnement
- de reprendre ces résultats au budget primitif 2023.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

5) Présentation du budget primitif 2023

Monsieur le Président présente les orientations du budget primitif 2023 et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Ce budget est équilibré en fonctionnement et en investissement :

	Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>	164 480.48 €	164 480.48 €
<i>Section d'investissement</i>	33 218.01 €	33 218.01 €
TOTAL	197 698.49€	197 698.49 €

Le Comité syndical **APPROUVE** le budget primitif 2023 du SIVOM Solignac Le Vigen, présenté par chapitres en fonctionnement et en investissement.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des informations et questions diverses ayant été traité, Monsieur le Président lève la séance à 19h10.

Le Président,

Alexandre BORTHEAUX



Le secrétaire de séance,

Claude GOURINCHAS



Procès-verbal adopté à l'unanimité des votants lors de la séance du 27/11/2023